

Étude de cas réseau prioritaire – Chemin de La Tour

Commentaire et suivi après le 9 décembre

La côte au départ du chemin sur la côte a été validée comme circulable en deux roues motrices en conditions estivales et il s'avère aussi que l'option 1 est en très mauvais état. C'est donc l'option 2 qui figure à la proposition actuelle en chemin primaire jusqu'à la route 14.

Le nom de ce chemin serait plutôt le chemin du « Petit Moulin » et pourrait être validé à l'adoption.

Cas tel que présenté le 9 décembre

Localisation : Entre la route 14 ceinturant le parc, Mont-Louis et Mont-Saint-Pierre.

Enjeu : Positionnement stratégique d'un chemin principal pour le multiusage

Question : Le réseau précédent ciblait un chemin reliant Mont-Louis à la route 14. Ce secteur présente des usages permanents justifiant la pertinence de maintenir un tracé. Laquelle des deux options suivantes est la plus intéressante à intégrer à la mise à jour ?

Option 1 : Le tracé initial, « Lac Mont-Louis », qui longe la rivière Mont-Louis et ses affluents jusqu'au lac de Mont-Louis.

Ce tracé traverse un refuge biologique dès la fin des terres privées. Il permet ensuite l'accès à des sentiers pédestres ainsi qu'à une érablière. Au-delà du point d'ambulance, le tracé coupe une seconde fois le refuge biologique sur un tronçon comportant plus de 2 km en côtoyage d'une pente supérieure à 50, voire 70%. Cela limite d'ailleurs les accès possibles au territoire adjacent avant l'atteinte de la réserve faunique.

Noter que peu importe l'option retenue, la proximité avec le village de Mont-Louis et les usages identifiés nécessitent à tout le moins un accès jusqu'au point d'ambulance.

Option 2 : Prolongement du chemin La Tour dont seul le début était identifié au réseau précédent.

Ce chemin débute lui aussi en côtoyage de pente forte (environ 1 km) sur du territoire protégé. Il mène ensuite rapidement aux plateaux permettant un accès vers l'intérieur des terres en évitant plusieurs coulées. Ce chemin permet l'accès aux baux de villégiature du secteur ainsi qu'à la ligne de transport d'énergie. Il est de classe 3 à 4 et sillonne des AIPL, facilitant un éventuel agencement entre les usages sur un chemin commun (forêt +

multiusage). Ce tracé pénètre brièvement dans le massif caribou avant de rejoindre l'option 1 près du lac.

Complément : Indépendamment des deux options, le reste du tronçon rejoindrait la route 14 selon le tracé du réseau précédent. Sa position est questionnable car plusieurs cours d'eau sont traversés et des risques d'érosion sont présents. Il est cependant très important pour les activités de la réserve faunique.

Comment envisagez-vous la catégorie de priorité de l'ensemble du segment ? Remarquez la proximité avec la route de la Rivière-Saint-Pierre (MTQ). Dans l'exercice, les axes multiusages étaient éloignés des chemins MTQ puisque ces derniers peuvent jouer ce rôle. Qu'en est-il de la route de la rivière Saint-Pierre, sa position en fond de vallée permet-elle d'accéder au territoire adjacent ou uniquement de pénétrer au cœur du territoire ? Que penser de ces deux chemins aux extrémités semblables mais au tracé différent, ce dédoublement des chemins et de l'entretien est-il raisonnable ?